

forfait jour contrat travail

Par alceste58, le 18/04/2013 à 14:41

Bonsoir et merci

au forfait jour dans mon contrat de travail lors de l'embauche

mon patron veut me faire signer une lettre de mission ou il m'imposerait des pourcentages de temps sur mes différents objectifs

objectif 1 - 30%, objectif 2 - 50% objectif 3 - 20% de mes 217 jours.

je considére qu'il s'agit d'une remise en cause de mon forfait jour au titre de la pleine autonomie dont

je dispose dans l'organisation et la gestion de mon emploi du temps, seul le résultat compte.

quand pensez vous?

merci a tous pour votre aide

Par P.M., le 18/04/2013 à 16:41

Bonjour,

C'est effectivement une hérésie par rapport au forfait jour et vous pourriez dire à l'employeur que ce serait revenir au paiement d'heures supplémentaires mais je vous conseillerais de refuser de signer le document sauf si vous avez l'intention de demander l'annulation du forfait...